

# ATTESTATION D'ENTRETIEN ANNUEL

CHAUDIÈRE GAZ DE 4 À 400 KW

Doit être conservée 2 ans par le commanditaire après sa réalisation

Conforme à l'arrêté du 24 juillet 2020



PROFESSIONNEL DU GAZ

## LE COMMANDITAIRE

NOM  
TÉLÉPHONE  
ADRESSE  
  
LOCAL DE LA CHAUDIÈRE

## ENTREPRISE EFFECTUANT L'ENTRETIEN

NOM  
TÉLÉPHONE  
ADRESSE  
  
IDENTIFIANT PGM  
Délivré par habitA+ (7 caractères)

## CARACTÉRISTIQUES DE LA CHAUDIÈRE

Marque, modèle, type  
Puissance nominale Pn (min/max.)  
Mode d'évacuation, type  
Date de mise en service  
N° de série  
Date du dernier entretien     /     /

## CARACTÉRISTIQUES DU BRÛLEUR À AIR SOUFLÉ

Marque, modèle  
Puissance nominale Qn (min/max.)  
Date de mise en service  
N° de série  
Date du dernier ramonage     /     /

## POINTS DE CONTRÔLE OBLIGATOIRES DE L'ENTRETIEN

	SANS OBJET	VALIDÉ	NON VALIDÉ
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit du raccordement de l'appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse, et de l'extracteur (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démontage et nettoyage du brûleur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification et réglage éventuel du débit gaz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VMC gaz : vérification du dispositif individuel de sécurité et nettoyage du conduit de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification du dispositif d'anti-refoulement des fumées (si présent)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de l'embouement du circuit hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Purge des bulles d'air du circuit hydraulique lorsque le purgeur est fonctionnel et accessible	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de la pression du circuit hydraulique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérification du fonctionnement du circulateur du circuit hydraulique (si extérieur à l'appareil)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de la pression de gonflage des vases d'expansion avec regonflage si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autres points de contrôle recommandés vérifiés :

## MESURES OBLIGATOIRES APRÈS LES OPÉRATIONS DE RÉGLAGE

Pour les brûleurs à air soufflé uniquement

Température des fumées :     °C

Température ambiante :     °C

Teneur CO<sub>2</sub> et/ou teneur O<sub>2</sub> (à préciser) dans les fumées :

% CO<sub>2</sub>     % O<sub>2</sub>

L'imprimé du test de combustion peut aussi être agrafé sur l'attestation.

Appareil(s) de mesure (marque et référence)

## TENEUR EN CO À PROXIMITÉ DE L'APPAREIL EN FONCTIONNEMENT POUR CHAUDIÈRE DE TYPE B (VOIR P.2) UNIQUEMENT :     PPM

- % CO < 10 ppm : la situation est normale
- 10 ppm ≤ % CO < 50 ppm : il y a une anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local.
- % CO ≥ 50 : il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service.

N.B : le référentiel de contrôle des installations intérieures de gaz couvertes par l'arrêté du 23 février 2018 (CCH-2016-01 de novembre 2020) fait état d'un danger grave et immédiat pour un taux de monoxyde de carbone supérieur à 10 ppm.

Commentaire(s)

### RENDEMENT SUR PCI DE LA CHAUDIÈRE À PUISSANCE NOMINALE UTILE DE FONCTIONNEMENT

Rendement évalué de la chaudière : %  
 Rendement de référence (sauf impossibilité liée aux caractéristiques techniques de l'installation) : %

### ÉMISSIONS DE POLLUANTS (en mg/kWh à 0% d'O<sub>2</sub>)

Émissions évaluées de NOx de la chaudière :  
 Émissions de NOx de référence 35

### CLASSIFICATION ÉNERGÉTIQUE DE LA CHAUDIÈRE (uniquement pour les chaudières mises sur le marché avant septembre 2015)

Classe de rendement	Date de fabrication	Classe énergétique
Standard ou basse température	Avant 2005	D
	Après 2005	C
Condensation	Avant 2005	B
	Après 2005	A

### CLASSE ÉNERGÉTIQUE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT

Énergie	Système (neuf)	Classe énergétique
Bois	Chaudière bûche	C
	Chaudière granulé	A
Électricité	PAC eau - eau	A++ / A+++
	PAC air - eau	A+ / A++
Gaz	Chaudière condensation	A
	Chaudière de type B1	C
Fioul	Chaudière condensation	A / B

#### Définitions

**Rendement de référence** : pour le combustible gaz, il s'agit du rendement PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.  
**Émission de référence** : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émissions atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présentes sur le marché de 2009.  
 Les chaudières de type B sont des chaudières destinées à être raccordées à un conduit d'évacuation des produits de la combustion.  
 Les chaudières de type C sont des chaudières pour lesquelles le circuit de combustion est dit étanche par rapport au local où elles sont installées.

### DÉFAUTS CORRIGÉS SUITE AUX OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

### Conseils pour le bon usage de l'installation de chauffage, les améliorations possibles, de l'intérêt d'un éventuel remplacement

#### Le bon usage de l'installation de chauffage en place

- Ne pas surchauffer les locaux en réglant la température ambiante souhaitée au minima de vos besoins
- Veuille à baisser le thermostat ou à arrêter votre chaudière lorsque vous aérez longuement votre foyer ou en cas d'absence
- Ne puiser de l'eau chaude que le temps nécessaire
- Ne pas boucher les ventilations
- Ne rien mettre devant les radiateurs
- Favoriser l'entrée du soleil (volets et/ou rideaux ouverts)
- Autres :

#### Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

- Poser un thermostat d'ambiance programmable
- Veiller à l'adéquation de la température d'utilisation entre les émetteurs et le générateur
- Un éventuel remplacement des émetteurs de chaleur
- Poser ou remplacer des thermostats thermostatiques
- Ajouter une sonde extérieure
- Faire régulièrement déboucher et traiter votre installation
- Faire un rééquilibrage du réseau

- Isoler les tuyauteries (calorifugeage)
- Programmer le bouclage sanitaire
- Améliorer la performance de votre production d'eau chaude sanitaire (ballon, redimensionnement...)
- Adapter votre installation de chauffage à l'utilisation réelle du bâtiment
- Réduire vos besoins de chauffage par une meilleure isolation du bâtiment
- Autres :

#### Évolution ou remplacement de l'installation de chauffage

- En fonction de la classe énergétique de la chaudière (voir tableau ci-dessus « Détermination de la classe énergétique de la chaudière »), comparer avec les performances des différentes solutions de remplacement indiquées dans le tableau « Classe énergétique des principales solutions de remplacement ».
- Dans tous les cas de figure, faire remplacer les systèmes, sous-systèmes ou composants défectueux.
- Autres :

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont données à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injections de faire, sauf pour le cas où une teneur anormalement élevée en monoxyde de carbone est constatée.  
 Dans le cas d'absence du relais DSC sur chaudière VMC gaz, le distributeur de gaz concerné sera informé par le prestataire ayant réalisé l'entretien selon la procédure définie dans la norme NF P 45-500.

Date de la visite d'entretien : / /

Nom de la personne présente lors de l'entretien :

Nom de la personne ayant réalisé l'entretien :

Commentaire :

Signature :

Signature :